



COMMUNIQUE DU 05 NOVEMBRE 2020

**AU SCANDALE DES DETOURNEMENTS DE FONDS PUBLICS DANS LA
GESTION DES HYDROCARBURES,
LA JUSTICE TOGOLAISE AJOUTE LE SCANDALE DE LA CONDAMNATION
DU JOURNAL QUI A REVELE L'AFFAIRE.**

Dans son N° 879 paru le 9 juin dernier, le journal bihebdomadaire l'Alternative révélait au grand jour, ce qu'il est convenu d'appeler le « Scandale du Pétrolegate ». Les révélations, basées sur une enquête journalistique dont chacun a pu constater le sérieux et le professionnalisme ont mis en évidence une gigantesque entreprise d'escroquerie, de corruption et de détournement de fonds publics ayant pour cadre, le CSFPPP (Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers).

Très précise, l'enquête journalistique a dévoilé le mécanisme des prévarications, donné des indications estimatives des montants détournés et cité nommément les bénéficiaires de cette escroquerie qui durerait depuis une vingtaine d'années au détriment des Togolais.

Face à un scandale d'une telle ampleur, compte tenu des sommes vertigineuses mentionnées, la justice dans un pays normal aurait pu s'autosaisir et diligenter une enquête judiciaire en bonne et due forme, pour établir la vérité et, le cas échéant, engager des poursuites. Or, le Togo n'étant pas un pays normal, le système judiciaire, plus préoccupé à couvrir les basses œuvres du RPT-UNIR qu'à rendre la justice, est resté immobile et impassible. Comme à son habitude, quand il s'agit des crimes commis par les agents du régime RPT-UNIR.

L'affaire prenait donc la voie inexorable du cimetière des crimes impunis au Togo, quand M. Adjakly Fabrice, membre du CSFPPP et personnage central des détournements, a cru devoir porter plainte pour diffamation contre le journal l'Alternative et son directeur de publication, Ferdinand Ayité. Quel culot ! Là où les escrocs de son espèce font habituellement le dos rond en espérant qu'on les oublie pendant que la justice ferme les yeux, le Sieur Adjakly vient de lui-même se présenter devant cette justice pour réclamer réparation, donnant ainsi au scandale un écho planétaire et obligeant le gouvernement à diligenter un audit.

De son côté, le journal l'Alternative, sûr de son fait et loin de se dégonfler, s'est appliqué à publier jour après jour de nouvelles révélations étayées par des documents non contestés et de nouvelles précisions sur le mécanisme des prévarications et leurs bénéficiaires à la tête desquels figurent un ancien premier ministre, M. Arthème Awumé-Zunu, et une ancienne ministre du commerce aujourd'hui députée, Mme Bernadette Lekzim Balouki, pour ne citer que ces deux-là.

A-t-on jamais vu un voleur se présenter de lui-même devant un tribunal pour porter plainte contre son dénonciateur ? Si le sieur Fabrice Adjakly a engagé cette démarche insensée, c'est qu'il sait que devant la justice togolaise, il est en terrain favorable. Du reste, le déroulement du procès en diffamation commencé le 19 août et le verdict tombé ce mercredi 4 novembre lui donnent raison. En effet, tout au long de ce procès, les juges du siège et les représentants



COMMUNIQUE DU 05 NOVEMBRE 2020

du parquet se sont comportés comme des avocats de M. Adjakly et de sa clique mafieuse, privilégiant systématiquement leurs arguments et rejetant toutes les requêtes de la défense, en particulier la prise en compte du rapport provisoire rédigé par les enquêteurs chargés de l'audit. Et pour cause, ce rapport confirme les révélations du journal en réévaluant à la hausse les montants détournés, en préconisant le remboursement des centaines de milliards volés et la poursuite judiciaire des escrocs. M. Adjakly qui connaît bien son monde, avait vu juste ; toute honte bue, la justice togolaise relaxe le voleur et condamne son dénonciateur ! Le journal et son directeur sont donc condamnés à verser 6 millions de francs aux escrocs.

Une fois encore, la justice togolaise aura laissé passer une occasion de redorer son blason passablement terni par des décennies de soumission aux intérêts du clan au pouvoir et de toutes les crapules qui grouillent en son sein. Au scandale des prévarications portées à la connaissance du public, elle vient d'ajouter le scandale de la condamnation de l'Alternative et de son directeur de publication, qui, eux, n'ont fait que leur travail d'information et de lanceurs d'alerte.

Face à ce scandale et à ce déni de justice, CODITOGO tient en tout premier lieu à féliciter le journal l'Alternative et son directeur de publication Ferdinand Ayité, pour l'excellent travail journalistique qui a permis aux Togolais et au monde de découvrir le système de détournement de fonds mis en place par MM. Francis et Fabrice Adjakly (père et fils) et leur clique mafieuse.

CODITOGO assure le journal et son directeur de son appui et de son soutien et exhorte tous les Togolais à faire de même.

De même, CODITOGO félicite les inspecteurs des finances qui ont conduit l'audit du CSFPPP et produit un rapport intermédiaire corroborant les faits révélés par le journal. Ils prouvent par leurs compétences et leur professionnalisme que malgré un contexte de corruption généralisée, il existe au sein de l'appareil d'Etat des fonctionnaires qui ont le sens de l'Etat et de l'intérêt général.

CODITOGO demande aux autorités de fait du Togo de rendre public le rapport des inspecteurs des finances afin que les Togolais soient complètement informés des tenants et aboutissements de cette gigantesque escroquerie et d'en suivre en tous points les recommandations.

CODITOGO demande à Faure Gnassingbé de sortir de son mutisme face à ce scandale qui met en cause un ancien premier ministre et d'anciens ministres de ses gouvernements. Les discours soporifiques sur la bonne gouvernance ne suffisent plus. Il faut des actes pour mettre un terme au pillage éhonté des maigres ressources du pays. S'il prétend être le chef de l'Etat et non celui des voleurs, M. Faure Gnassingbé doit agir !

Pour CODITOGO,
Raymond Ayivi
Coordinateur général.